



AVIS DE RESULTAT DE MARCHE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom Ville de La Crau

Adresse Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 LA CRAU

Point(s) de contact Monsieur le Maire

Coordonnées Tél. : 04.94.01.56.80 - Fax. : 04.94.01.56.83

Profil d'acheteur <http://lacrau.marcoweb.fr>

Type de pouvoir adjudicateur Collectivité territoriale

OBJET DU MARCHE

Intitulé du marché Acquisition de progiciels de gestion des élections et du recensement militaire

Type de marché Fournitures courantes et services

Lieu(x) d'exécution Ville de La Crau

Classification CPV 482193009

PROCEDURE

Type de procédure Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 28-1 du CMP

Allotissement non

Critères d'attribution retenus

- 1-Prix de la licence 15%
- 2-Prix annuel de la maintenance 15%
- 3-Fonctionnalités et caractéristiques du ou des logiciels proposés 60%
- 4-Qualité et étendue du contrat de maintenance 10%

ATTRIBUTION du marché

Nombre d'offres reçues

4

Date d'attribution

14/11/2014

Nom et adresse du titulaire

SAS LOGITUD SOLUTIONS - Zac du parc des collines - 68200 MULHOUSE

Montant final du marché ou du lot attribué

Licence 5 355,00 € HT - Maintenance 894,00 € HT

Numéro du contrat

2014PA22

Sous-traitance déclarée

non

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulon

5, rue Racine - BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89

E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Date de publication du présent avis

09/12/2014

Le contrat relatif au présent avis de résultat de marché est consultable librement, dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, à l'Hôtel de Ville de la commune de La Crau.

Pour tout renseignement complémentaire, un contact peut être pris par téléphone auprès du Service Commande Publique de la Ville au 04.94.01.56.73, ou par courrier électronique à l'adresse : marchepublic@villede lacrau.fr

N.B. : En cas de contestation, nous vous rappelons que le présent avis fait courir le délai de 2 mois pendant lequel vous avez la possibilité de déposer un recours de pleine juridiction du type « Société Tropic Travaux Signalisation » (Décision du Conseil d'Etat du 16/07/2007, Assemblée, requête n° 291545) auprès du tribunal administratif compétent.